

## Commissions parlementaires

### Commission de la culture

#### Consultations générales

##### **1) Projet de loi n<sup>o</sup> 122, Loi modifiant la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, la Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé, le Code des professions et d'autres dispositions législatives**

La Commission de la culture est chargée de tenir des auditions publiques à compter du 12 septembre 2000 dans le cadre de la consultation générale sur le projet de loi n<sup>o</sup> 122, Loi modifiant la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, la Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé, le Code des professions et d'autres dispositions législatives. Toute personne ou organisme qui désire exprimer son opinion sur ce sujet doit soumettre un mémoire à la Commission de la culture. Le mémoire doit être reçu au Secrétariat des commissions au plus tard le 25 août 2000 et être adressé à M. Louis Breault, secrétaire suppléant de la Commission.

##### **2) Projet de loi n<sup>o</sup> 143, Loi sur l'accès à l'égalité en emploi dans des organismes publics et modifiant la Charte des droits et libertés de la personne**

La Commission de la culture est chargée de tenir des auditions publiques à compter du 29 août 2000 dans le cadre de la consultation générale sur le projet de loi n<sup>o</sup> 143, Loi sur l'accès à l'égalité en emploi dans des organismes publics et modifiant la Charte des droits et libertés de la personne. Toute personne ou organisme qui désire exprimer son opinion sur ce sujet doit soumettre un mémoire à la Commission de la culture. Le mémoire doit être reçu au Secrétariat des commissions au plus tard le 15 août 2000 et être adressé à M. Louis Breault, secrétaire suppléant de la Commission.

#### Commission de l'économie et du travail

##### Consultation générale

##### **Avant-projet de loi intitulé «Loi sur la normalisation juridique des nouvelles technologies de l'information»**

La Commission de l'économie et du travail est chargée de tenir des auditions publiques à compter du 29 août 2000 dans le cadre de la consultation générale

sur l'avant-projet de loi intitulé «Loi sur la normalisation juridique des nouvelles technologies de l'information». Toute personne ou organisme qui désire exprimer son opinion sur ce sujet doit soumettre un mémoire à la Commission de l'économie et du travail. Le mémoire doit être reçu au Secrétariat des commissions au plus tard le 15 août 2000 et être adressé à Mme Nancy Ford, secrétaire de la Commission.

#### Commission des affaires sociales

##### Consultation générale

##### **Projet de loi n<sup>o</sup> 140, Loi sur l'assurance parentale ainsi que sur le projet de règlement sur l'assurance parentale**

La Commission des affaires sociales est chargée de tenir des auditions publiques à compter du 19 septembre 2000 dans le cadre de la consultation générale sur le projet de loi intitulé Loi sur l'assurance parentale ainsi que sur le projet de règlement sur l'assurance parentale. Toute personne ou organisme qui désire exprimer son opinion sur ce sujet doit soumettre un mémoire à la Commission des affaires sociales. Le mémoire doit être reçu au Secrétariat des commissions au plus tard le 1<sup>er</sup> septembre 2000 et être adressé à Mme Denise Lamontagne, secrétaire de la Commission.

Les mémoires doivent être transmis au Secrétariat des commissions en 25 exemplaires de format lettre. Ils doivent être accompagnés d'autant d'exemplaires d'un résumé de leur contenu. Les personnes ou les organismes qui désirent que leur mémoire soit transmis à la Tribune de la presse doivent en faire parvenir 20 exemplaires supplémentaires.

Les mémoires, la correspondance et les demandes de renseignements doivent être adressés au secrétaire de la commission concernée, à l'adresse suivante: Édifice Honoré-Mercier, 835 boul. René-Lévesque Est, bureau 3.29, Québec (Québec) G1A 1A3.

Téléphone: (418) 643-2722

Télécopieur: (418) 643-0248

Courriel: sec.commissions@assnat.qc.ca

34360